NOVEMBRE 2026

Artistes et actions culturelles

ENQUÊTE FLASH

norma

L'association **Normandie Musiques Actuelles – NORMA**, créée le 27 octobre 2022 **a pour objet de fédérer, accompagner et de renforcer** les musiques actuelles en Normandie, dans le respect des droits culturels en intégrant les grands enjeux d'aujourd'hui et de demain : transitions, enjeux sociétaux et territoires.

L'association est composée de plus de 120 membres et travaille autour de **4 missions statutaires majeures** : l'observation sectorielle, l'animation et la coopération territoriale, le développement professionnel et la valorisation publique.

Réunie autour d'une équipe salariée de 9 personnes, **NORMA accompagne les acteurs et actrices pour porter ce projet doté d'un budget annuel de 700 000 €**.

Les financeurs de NORMA sont : l'Etat - DRAC Normandie, la Région Normandie, le Département du Calvados, le Département de l'Eure, le Département de l'Orne, le Département de la Seine-Maritime, la Ville de Caen, la Ville de Rouen, l'Agence de la transition écologique (ADEME) Normandie, le Centre national de la musique.

Sommaire

INTRODUCTION		5
CONTEXTE		6
	Éléments de cadrage de l'enquête	6
	Population de l'enquête en quelques chiffres clés	6
1. LES CONSTATS : UN ENGAGEMENT FORT DES ARTISTES POUR UNE ACTIVITÉ PEU RÉMUNÉRATRICE		8
1.1	La recherche du lien social comme principal moteur de l'engagement des artistes	9
1.2	Des actions culturelles en résonance avec les démarches artistiques	10
1.3	Des actions culturelles qui pèsent peu dans les revenus des artistes	10
2. LES FREINS AU DÉVELOPPEMENT DES PROJETS D'ACTIONS CULTURELLES		12
2.1	Une charge de travail peu valorisée et des moyens jugés insuffisants	13
2.2	Des artistes expérimenté·es sans formation spécifique en actions culturelles	14
2.3	Le manque de temps et des complexités administratives comme principaux freins à l'engagement	15
3. LES LEVIERS POUR RENFORCER LES PROJETS D'ACTIONS CULTURELLES		16
3.1	Des moyens financiers comme levier de développement	17
3.2	La préparation et l'accompagnement comme condition sine qua non à la réussite des projets	17
3.3	Un besoin d'accès à l'information, à la ressource et à la mise en réseau	18
CONCLUSION		21
ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION ET PRÉCONISATIONS		23
REMERCIEMENTS		27
BIBLIOGRAPHIE		28



©Tiffany Trabado-M

[1] MINISTERE DE LA CULTURE - L'éducation artistique et culturelle (EAC) a pour objectif d'encourager la participation de tous les enfants et les jeunes à la vie artistique et culturelle, par l'acquisition de connaissances, un rapport direct aux œuvres, la rencontre avec des artistes et professionnels de la culture, une pratique artistique ou culturelle – Site Internet du Ministère.

[2] www.culture.gouv.fr

[3] www.education.gouv.fr

[4] www.legifrance.gouv.fr

[5] www.legifrance.gouv.fr

[6] Baromètre des structures adhérentes – NORMA – Données 2023 – 2025, p.27.

[7] Actions culturelles et musiques actuelles principaux résultats d'une enquête nationale - En partenariat avec le Collectif RPM, la FERAROCK, la FFMJC, la FRACAMA, le R.A.O.U.L. et le RIF. p.54 – Avril 2014.

[8] NORMA – Schéma opérationnel de l'observation - L'enquête flash (ou diagnostic flash) est une collecte de données rapide et ciblée, réalisée pour obtenir rapidement une photographie d'une situation ou pour éclairer des décisions urgentes. Un questionnaire court dans une période de collecte brève, une analyse rapide destinée à produire des résultats utilisables dans un délai limité – 2026.

Introduction

Les actions culturelles sont aujourd'hui essentielles : elles favorisent l'accès à la culture, le lien social, l'émancipation et le renouvellement des publics. Pourtant, dans un contexte marqué par des inégalités persistantes et des financements resserrés, **ces activités restent parfois sous-estimées et mises sous tension.**

Les actions culturelles (dont l'éducation artistique et culturelle - EAC)[1] reposent sur des valeurs fondatrices fortes, affirmées par les politiques publiques depuis plusieurs années. Elles jouent **un rôle central dans la formation des individu·es dès le plus jeune âge et tout au long de la vie.** À ce titre, la charte pour l'éducation artistique et culturelle[2] de 2017, qui rassemble les acteur·ices et les institutions autour de 10 principes qui fondent l'éducation artistique et culturelle, complète le cadre posé par le référentiel de 2015 sur le parcours d'éducation artistique et culturelle[3]. De même, le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017[4] renvoie au cahier des missions et des charges de chaque label pour définir les obligations des structures labellisées. S'agissant des Scènes de Musiques Actuelles (SMAC), le cahier des missions et des charges fixé par l'arrêté du 5 mai 2017[5] fait de l'action culturelle une mission constitutive du label.

Dans le même temps, **les pratiques évoluent rapidement** : depuis la crise du COVID notamment, **les formes de transmission se reconfigurent, les sollicitations auprès des artistes se multiplient et se diversifient**. Ces artistes sont ainsi de plus en plus amené·es à agir dans des situations variées, au contact direct de publics divers.

Dans ce contexte, de nombreuses études ont été menées et interrogent les enjeux autour de ces missions. On pense aux travaux dirigés par l'ARA - *Autour des Rythmes Actuels* en association avec le Grand Mix et la Lune des Pirates en région Hauts-de-France en 2024 ou bien aux travaux de la FEDELIMA et OPALE en collaboration avec un panel de réseaux régionaux dès 2014. L'intérêt porté à ces questions reflète la place prépondérante des actions culturelles dans les projets des structures. En Normandie, 66 % des structures de la filière des musiques actuelles déclarent exercer une activité d'action culturelle en plus de leur activité principale[6]. Toutefois, **il ne semble pas exister de définition consensuelle**[7] de l'action culturelle : la diversité des approches et des termes employés - *médiation, sensibilisation, accessibilité* - semble conforter l'usage des actions culturelles au pluriel plutôt qu'au singulier.

Ainsi ces éléments soulèvent une question importante : **comment mieux accompagner et former les artistes pour assurer ces activités dans de bonnes conditions ?**

Forte de ce questionnement, de ces constats et dans le cadre d'un chantier porté par les membres du Groupe de Travail Pédagogie, Transmission et Pratiques Artistiques, NORMA a souhaité **lancer une enquête flash**[8] visant à **mieux connaître les pratiques des artistes en matière d'actions culturelles**. Elle a pour objectif d'**identifier leur rapport aux actions culturelles, leurs conditions d'exercice, leurs motivations, les difficultés rencontrées, leurs éventuels besoins en formation et montée en compétences.**

L'analyse de l'enquête expose des données qualitatives et quantitatives. Elle se découpe en **3 parties**. Tout d'abord, il s'agit d'**observer les motivations des artistes** à partir de leurs expériences : ce qui les anime et ce qui les amène à s'engager dans ces missions. Ensuite, l'enquête **questionne ce qui relève de l'attractivité des missions d'actions culturelles**, des réussites et des obstacles à leur mise en œuvre, du niveau de formation des artistes, de l'accompagnement qu'ils et elles ont pu recevoir. Enfin, **elle interroge les potentiels besoins et leviers** pour poursuivre le chantier mené par NORMA en proposant des orientations et des pistes de travail.

Contexte

ELÉMENTS DE CADRAGE DE L'ENQUÊTE

L'enquête flash a été diffusée entre le 6 mai et 8 juin 2026 soit **une durée d'un mois** auprès d'un panel de **1800 artistes**. **Un envoi par mail** a été effectué auprès de **1300 artistes à partir des bases de données de NORMA**. Un relais du questionnaire a été réalisé par les structures adhérentes (dont les 5 SMAC régionales) qui assurent une activité déclarée en actions culturelles auprès des artistes avec lesquel·les elles travaillent. Les technicien·nes de l'État et des collectivités en charge de ces questions ont également diffusé l'enquête auprès des structures avec lesquelles ils et elles travaillent. Enfin, **une diffusion par QR code a été initiée lors des rencontres professionnelles** des musiques actuelles de NORMA les 28 et 29 mai 2026 à Caen. Ces QR codes positionnés sur des affiches dédiées ont été diffusés auprès des participants et participantes du parcours artistes avec les causettes, *« Au-delà du succès, souvent éphémère : quelles carrières durables dans les musiques actuelles ? », « Les artistes parlent aux artistes »*, et le speed meeting de ces rencontres.

Au 8 juin 2026 - date de clôture de l'enquête - **124 personnes ont renseigné ce sondage, soit un taux de réponse de 7 %**.

Le renseignement de l'enquête est **déclaratif et anonyme**.

POPULATION DE L'ENQUÊTE EN QUELQUES CHIFFRES CLÉS

L'enquête a récolté **124 réponses soit un taux de réponse de 7 %**.
Après nettoyage des données et sauf mention contraire[9], l'analyse porte **uniquement sur les personnes ayant réalisé au moins 1 action culturelle** soit : 98 répondant·es.

[9] Parmi les 124 personnes ayant répondu à l'enquête, 26 ont déclaré n'avoir participé à aucune action culturelle. Elles ont été invitées à préciser leurs motivations à la page 20 dans la partie 3.3 de l'enquête.

98 **répondant·es, c'est le panel étudié de l'enquête flash**

63 % **d'hommes**

31 % **de femmes**

2 % **de personnes non binaires**

(4 % n'ont pas souhaité se prononcer sur leur genre).

83 % **déclarent être professionnel·les et vivre de la musique dont :**

61,5 % **sont intermittent·es**

18 % **sont salarié·es permanant·es** (CDI, CDII, CDD de plus de 6 mois et alternant·es)

3 % **sont autoentrepreneur·es**

86 % **des répondant·es déclarent une activité d'artiste musicien·ne mais peuvent avoir d'autres activités en lien (2 en moyenne) telles que professeur·es de musique ou technicien·nes.**

1

Les constats : un engagement fort des artistes pour une activité peu rémunératrice

Si les actions culturelles ne représentent qu'une part limitée de l'activité des **artistes, elles suscitent un véritable engagement**. Pour tenter de saisir ce paradoxe, il convient de **comprendre les motivations de ces artistes** et la teneur de leurs engagements.

1.1
LA RECHERCHE DU LIEN SOCIAL COMME PRINCIPAL MOTEUR DE L'ENGAGEMENT DES ARTISTES

Nombreuses sont les raisons pour lesquelles les artistes se lancent dans des projets d'actions culturelles. **La recherche du lien social[10] apparaît comme la motivation la plus fréquemment citée par les personnes ayant participé à l'étude (65 %)**[11]. Ce premier facteur est renforcé par la **volonté de rencontrer de nouveaux publics** (54 %) qui est la deuxième occurrence la plus citée. Ces deux principales motivations se combinent à l'opportunité de **diversifier ses revenus** (qui figure comme la 3e occurrence la plus citée). **La dimension sociale et la rencontre avec les publics est un trait commun** qu'on retrouve dans les enseignements d'autres études sur le sujet, notamment celle de l'ARA en association avec le Grand Mix et la Lune des Pirates « *Musicien·nes & Action Culturelle : explorer les possibles* ».

[10] Ensemble des relations qui lient les individus aux groupes sociaux dont ils font partie. www.lesmanuelslibres.region-academique-idf.fr

[11] Question à réponses multiples. Les pourcentages sont calculés sur la base des 98 répondants ; leur somme est donc supérieure à 100 %.



©Le CEM

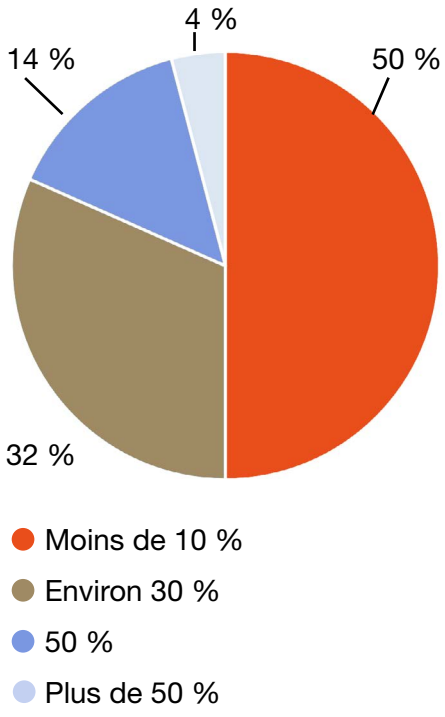
1.2
DES ACTIONS CULTURELLES EN RÉSONANCE AVEC LES DÉMARCHES ARTISTIQUES

Les résultats de l'enquête **mettent en lumière un lien manifeste entre la création artistique et les contenus des ateliers proposés**. Toutefois, il peut s'avérer mesuré : 51 % des personnes interrogées déclarent que les ateliers qu'elles proposent **sont menés en complémentarité** avec leur démarche artistique et 21 % indiquent qu'ils font partie intégrante de leurs créations. A contrario, 28 % des personnes qui composent le panel affirment que les ateliers ou les interventions qu'elles proposent **sont dissocié·es** de leur processus artistique.

1.3
DES ACTIONS CULTURELLES QUI PÈSENT PEU DANS LES REVENUS DES ARTISTES

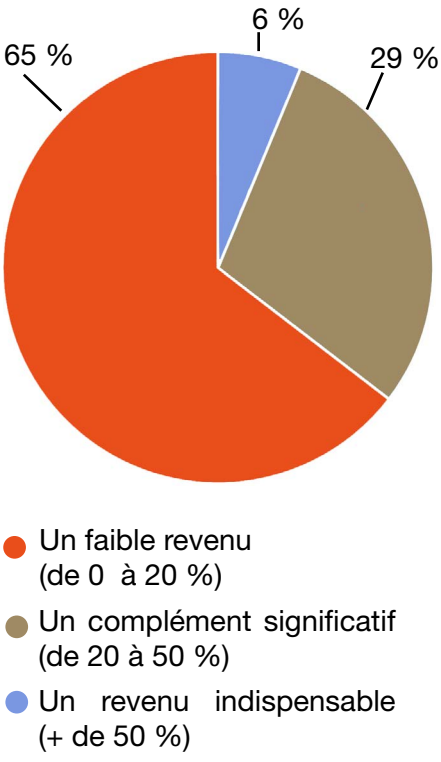
La part des actions culturelles dans l'activité des répondant·es est faible, à très faible : 50 % des personnes interrogées déclarent qu'elles représentent moins de 10 %[12]. 32 % des personnes interrogées indiquent que les actions culturelles représentent jusqu'à 30 % de leur activité globale.

FIGURE 1 :
Part de l'activité de l'action culturelle dans l'activité totale des personnes du panel (en moyenne sur leur dernière année)



De façon synchrone, **la part de revenus issue de l'action culturelle dans le revenu global des répondant·es est faible (- de 20 %) pour plus d'une personne sur deux** (65 %) (Figure 2). Ces éléments s'expliquent entre autres par **la discontinuité des actions culturelles (plus d'une action culturelle sur 2 concerne un « *one shot* » - 69 %)**, par **les logiques d'appels à projet**, par **les complexités administratives (voir l'encadré plus bas)** et **la charge de travail** de mise en place.

FIGURE 2 :
Part de revenus issus de l'action culturelle dans l'activité des personnes du panel (en moyenne sur leur dernière année)



[12] Les données concernent la dernière année d'activité des répondant·es

Encadré 1 - L'emploi des intermittent·es dans le cadre des actions culturelles : entre risques partagés et subtilités juridiques entre employeurs et salarié·es

La prise en compte des heures de travail effectuées dans le cadre d'un projet d'action culturelle au titre de l'intermittence peut s'avérer périlleuse *« lorsqu'un artiste du spectacle intervient hors d'un cadre de représentation d'une œuvre de l'esprit, sa qualité peut être remise en cause par l'URSSAF ou l'ASSEDIC. »*[13] C'est également le cas pour l'employeur pour lequel *« appliquer un taux réduit et un abattement pour une activité qui n'est pas "artistique" peut être considéré par l'URSSAF comme une dissimulation d'assiette de cotisations et valoir un redressement, voire des pénalités. »*

Ainsi, *« pour déterminer la réalité du travail effectué par l'artiste, les administrations vont examiner en premier lieu l'objet du contrat de travail, la qualification et la définition du poste. »*[14]

Malgré les argumentaires portés par le SYNAVI dès 2003, la clarification en 2005 par une circulaire interministérielle qui pose comme principe que *« le concours de l'artiste ou du professionnel de la culture trouve sa justification dans la mesure où il exerce une activité de création ou d'expression artistique ou de parole propre aux métiers de la culture et non d'une activité d'enseignement »*[15], l'emploi des artistes intervenant·es au titre de l'intermittence n'en demeure pas moins complexe.

La ressource mise à disposition sur le site d'ARTCENA (Centre national des arts du cirque, de la rue et du théâtre) en date du 27 août 2024 précise *« qu'un artiste intervenant doit être rémunéré à l'heure ou mensualisé. Le cachet étant un mode de rémunération strictement réservé aux artistes du spectacle pour leur travail de représentation sur scène, l'artiste intervenant ne peut être rémunéré comme tel. »*

Il faut remarquer également la prédominance de la diffusion dans les projets d'actions culturelles où 40 % des actions ont eu lieu dans le cadre d'un concert ou d'une résidence, 37 % en milieu scolaire, 6 % en milieu hospitalier, 3 % en milieu pénitentiaire (et 14 % dans un autre cadre que ceux mentionnés)[16].

À l'endroit de l'enseignement, il existe certaines particularités mais elles restent contraignantes. Ainsi, les actions culturelles *« dans le cadre des activités d'enseignement au sens large, quand bien même elles sont dispensées par un artiste, relèvent en principe du régime général d'assurance chômage. Il est toutefois possible de comptabiliser jusqu'à 70 heures d'enseignement dans les 507 heures de travail nécessaires à l'ouverture ou le renouvellement des droits au régime spécifique d'assurance chômage des intermittents du spectacle. Ce plafond est porté à 120 heures pour les personnes âgées de 50 ans et plus. »*

[13] CNAR Culture - L'emploi d'intermittents dans les compagnies sous statut associatif – 2009 – p.8, p.9 Source ancienne
[14] ibid
[15] ibid
[16] Enquête « Le jazz en Normandie » - Données 2022 – NORMA – 2023 – p.22

2

Les freins au développement des projets d'actions culturelles

Malgré une volonté marquée d'engagement (recherche de lien social, complémentarité et contribution au travail artistique), des obstacles peuvent contrecarrer la mise en œuvre des projets. Cette seconde partie **s'attarde sur les principaux freins à l'attractivité des projets d'actions culturelles, ainsi que les difficultés rencontrées par les artistes dans le déploiement de ces actions.**

2.1
UNE CHARGE DE TRAVAIL PEU VALORISÉE ET DES MOYENS JUGÉS INSUFFISANTS

Face aux motivations et à l'implication des artistes, **de mauvaises expériences vécues peuvent éroder ou interroger la motivation des personnes**. Si 57 % des artistes (ayant effectué au moins une action culturelle) expriment ne pas avoir rencontré de difficultés lors d'ateliers, **43 % font remonter des manques et parfois des frustrations**. On peut noter à la fois **un manque de moyens (financiers, matériels, humains) et de reconnaissance, des conditions d'intervention contraignantes, des implications inégales entre structures accueillantes ou encore un cadre administratif pesant** pouvant parfois **remettre en question le sens de l'action.**

« Ce n'est clairement pas un travail reconnu à sa juste valeur, pour tout l'engagement qu'on y met. On a travaillé avec tous ces publics (d'un enfant de 6 ans, HPI ou autiste, adultes retraités, parfois en fin de vie, avec les détenus (ateliers de maison d'arrêt), puis on redescend bosser avec l'hôpital psychiatrique, le tout en maintenant les cours classiques (tous publics, collectif ou individuel). »
Homme - Artiste musicien, Professeur de musique, Musicien intervenant - 42 ans

« Il est parfois difficile de mener des activités de qualité dans un environnement qui n'est pas dédié aux activités musicales (écoles, collèges) : manque de place, pas d'instruments, pas d'équipement son. C'est également difficile de transporter le matériel et les instruments sur chaque lieu d'intervention. Selon les territoires et la structure porteuse des projets, le format n'est pas toujours adapté. »
Femme - Artiste musicienne, Professeure de musique, Fonctionnaire / agent public - 36 ans

« Sur une action en école primaire sur le temps du midi, plus les séances passaient plus les enfants étaient intenables. C'était pareil avec une intervention dans une école de jeunes malentendants. Pour ces 2 actions, j'étais seul avec le public. »
Homme - Artiste musicien - 52 ans

« J'ai fait une action culturelle avec des jeunes de la maison de l'ado de ma ville. Les jeunes étaient au top mais les encadrants ont voulu eux-mêmes mener l'atelier alors que c'était le mien. Je ne me suis pas du tout senti à l'aise avec eux et j'ai eu l'impression de devoir me battre sans arrêt avec eux. »
Femme - Artiste musicienne, 29 ans



©CEM on Fest

2.2
DES ARTISTES EXPÉRIMENTÉ·ES SANS FORMATION SPÉCIFIQUE EN ACTIONS CULTURELLES

Avec des **profils d'artistes expérimenté·es** (83 % des répondant·es déclarent vivre de la musique) **où plus d'1 personne sur 2 est intermittente depuis 12 ans en moyenne (10 ans en médiane), le niveau de formation demeure un enjeu majeur.**

Devant cette photographie, on note **une quasi-absence de formation qualifiante ou certifiante des personnes (87 % du panel déclare ne pas avoir suivi une formation spécifique** en actions culturelles) à l'exception de quelques profils (licence pro. coordination de projets – module médiation, diplôme d'enseignement – CEFEDEM, DU musicien·ne intervenant·e[17] dans les domaines de la santé et du handicap - Musique et Santé notamment).

Si **46 % du panel interrogé estime disposer d'un niveau de formation suffisant** pour mener des actions culturelles dans de bonnes conditions, **54 % déclarent ne pas l'être pleinement** : parmi eux, **43 % se disent partiellement formé·es**, tandis que **11 % considèrent ne pas être suffisamment formé·es**.

[17] Diplôme Universitaire de Musicien·es Intervenant·e (DUMI)
[18] Figure 1 p.10

2.3
LE MANQUE DE TEMPS ET DES COMPLEXITÉS ADMINISTRATIVES COMME PRINCIPAUX FREINS À L'ENGAGEMENT

Face aux motivations et à l'implication des artistes, plusieurs facteurs peuvent freiner l'engagement des personnes dans des projets d'actions culturelles. En effet, **le manque de temps ou la priorité donnée à d'autres activités est l'occurrence la plus mentionnée** (66 %). Ces arbitrages peuvent être alimentés **par les contraintes liées au statut social (entre intermittence et régime général) ou aux conditions de travail**[18] (36 %) voire par **les difficultés administratives et le sentiment de manque de compétences** (22 %).

Or, **88 % des personnes ayant renseigné l'enquête indiquent avoir été accompagnées administrativement au cours de leurs actions culturelles** qu'il s'agisse **de lieux structurants** (les 5 SMAC du territoire, des lieux d'enseignement comme Le CEM ou les conservatoires de Sotteville-Lès-Rouen, Le DOC, La MJC d'Evreux, Le Trianon Transatlantique…) mais aussi d'**opérateurs qualifiés** comme l'APPAS, SNARK ou La Fabrik à Sons.

« Ce n'est pas toujours simple de créer, de respecter un planning longtemps à l'avance avec les institutions en raison de l'intermittence qui génère de nombreux aléas à ce sujet. Tout comme installer le set pour faire de la musique collective (transport, montage du matériel parfois lourd). C'est difficile aussi de trouver du sens quand c'est trop ponctuel, on a une sensation de "divertissement". »
Artiste musicienne - Musicienne intervenante - Femme - 44 ans

« C'est parfois difficile d'être rémunéré à hauteur du nombre d'heures réellement effectué. »
Artiste musicien - Professeur de musique - Musicien intervenant - Homme - 45 ans

« La visibilité et le travail administratif autour de la communication et de la diffusion sont des postes coûteux et chronophages. Aussi la rédaction des dossiers peut être un frein à la médiation : on passe quelquefois plus de temps à rédiger un dossier qu'à préparer ses séances… »
Artiste musicien·ne - Musicien·ne intervenante - Non Binaire - 42 ans

« J'ai eu l'immense chance de bénéficier depuis quelques années de l'accompagnement de Chauffer dans la Noirceur dans mes actions culturelles. Certaines autres structures porteuses sont malheureusement trop peu investies dans l'action culturelle et ne sont pas assez motrices sur les projets. »
Artiste musicien - Professeur de musique - Fonctionnaire / agent public et en lien avec le secteur technique de la musique (régie / prod / management) - Homme - 40 ans

3

Les leviers pour renforcer les projets d'actions culturelles

Forts des enseignements des deux premières parties, cette troisième et dernière partie **interroge les potentielles pistes de développement ou de perspectives issues des différents signaux remontés** (besoins de moyens financiers, nécessité de transmission des savoir-faire, besoin de formation) qui sont tout autant des pistes à anticiper et à creuser.

3.1
DES MOYENS FINANCIERS COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT

Les moyens financiers sont désignés comme prioritaires et sont l'occurrence la plus citée à la fois dans les manques identifiés (65 %) et **dans les motivations vers un engagement plus marqué** (60 %). En d'autres termes, les personnes seraient plus à même de s'engager et de s'investir si le niveau de financements paraissait à la hauteur de la charge de travail.

Les moyens financiers contribuent naturellement **au maintien de la professionnalisation et une relation saine d'emploi entre salarié·e et employeur**. Cependant, ils n'écartent pas l'articulation complexe entre les différents régimes sociaux. Par ailleurs, **ces moyens financiers** interrogent d'une part **la dimension symbolique des actions culturelles** où le métier d'artiste ne se cantonne pas uniquement à la production et à la diffusion et donc à la rentabilité. Et d'autre part, ces besoins et ces leviers interrogent **la capacité des partenaires publics**, notamment de l'État, **à soutenir la pérennité des projets et à garantir l'équité de l'action territoriale** face à certaines formes d'érosion de l'effort culturel.

3.2
LA PRÉPARATION ET L'ACCOMPAGNEMENT COMME CONDITION SINE QUA NON À LA RÉUSSITE DES PROJETS

La formation est un point clé pour préparer et accompagner l'ensemble des parties prenantes : des intervenant·es aux publics en passant par les structures d'accueil. Qu'il s'agisse de TSF – Transfert de Savoir Faire, de formations certifiantes ou qualifiantes, les personnes qui ont déclaré se sentir partiellement formées ou pas assez formées (54 % du panel) ont pu **identifier des thématiques de formation**.

Ainsi, on relève le besoin de **s'aguerrir sur la structuration d'un projet d'action culturelle (38 %)** notamment **son cadre, ses enjeux, ses acteurs et actrices**. Dans un second temps, un besoin de **renforcer et d'adapter sa posture face aux publics** a été exprimé, ce point comprend la conception et l'animation d'ateliers **(30 %)**. Enfin, **la nécessité d'être mieux outillé dans la gestion administrative est un élément qui ressort (14 %)**, ce qui est cohérent au regard des précédents constats.

« Comme beaucoup, j'ai particulièrement ressenti de l'appréhension lors de mes premières actions culturelles. Je me souviens avoir passé quelques coups de fil à mon entourage qui avait fait de l'action culturelle afin de préparer mes premières rencontres avec le public. Au-delà d'une formation plus ou moins longue, je pense donc qu'une journée de formation / atelier "initiation / découverte de l'action culturelle" pourrait être une vraie plus-value. Pour des musicien.nes qui souhaitent s'y essayer, ça permettrait d'avoir moins la sensation de se lancer dans l'inconnu les premières fois et donc d'appréhender plus sereinement l'action culturelle. »
Artiste musicien - Homme - 29 ans

« J'ai ressenti un manque d'accompagnement, je me suis sentie abandonnée, seule en autonomie. »
Artiste musicienne - Professeure de musique - Femme - 32 ans

Ces éléments font écho **aux récents débats sur la qualité de vie au travail et les risques psychosociaux** (Pacte EMMA[19] notamment) que peuvent encourir des personnes mal formées, mal préparées ou mal accompagnées. Des conséquences peuvent exister à la fois pour l'artiste mais aussi pour le public et qui peuvent porter préjudice aux attendus de l'action culturelle, voire être contre-productif. Plus largement, il en est de même pour l'attractivité de la filière des musiques actuelles[20].

3.3
UN BESOIN D'ACCÈS À L'INFORMATION, À LA RESSOURCE ET À LA MISE EN RÉSEAU

La valorisation des projets d'actions culturelles passe par l'accès à l'information, à la ressource et la mise en réseau. Il est le 3e et dernier point d'importance révélé par l'enquête. Cet élément figurait déjà dans les enseignements de l'enquête "Le jazz en Normandie – Données 2022" où lors des entretiens qualitatifs et des questions ouvertes, il apparaît que les actions d'EAC et d'actions culturelles permettent *« de développer du revenu complémentaire pour les artistes professionnel·les, des nouvelles heures et souvent de nouveaux réseaux. »*[21] Ce besoin de mise en réseau resurgit dans la synthèse des "Concertations territoriales des musiques actuelles en Normandie de mars 2026". Il a été relevé *« un besoin d'ouverture et de décloisonnement de la filière »* où *« la question éducationnelle est largement posée, interrogeant l'état de l'action culturelle et de l'EAC en région (moyens en baisse, complexité à porter les projets avec pérennité...). »*[22]

[19] www.sma-syndicat.org/le-pacte-emma
[20] www.sma-syndicat.org/attractivite-et-qvct
[21] Le jazz en Normandie - Données 2022 – NORMA – 2023 – p.22
[22] www.norma-asso.fr

Parmi les manques, les répondant·es ont identifié **deux points** :

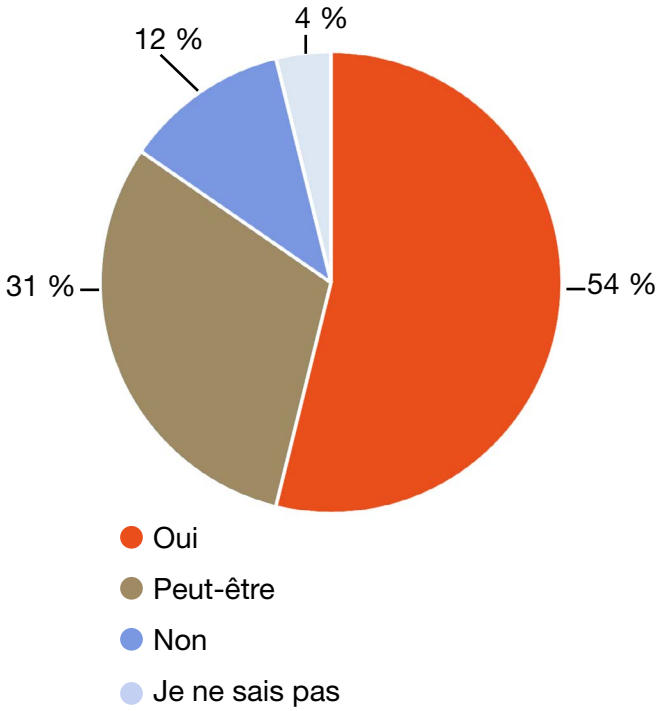
1. Le besoin de **trouver des opportunités ou des partenaires** (49 % et 2e occurrence la plus citée après le besoin de financement).
2. Le besoin de **faire reconnaître et de valoriser cette activité** (42 % et 3e occurrence la plus citée).

Par effet d'entrainement et parmi les leviers, il permettrait de :

- **S'engager davantage, de développer son réseau professionnel** (rencontres et mentorat - 33 %).
- **Disposer de ressources pratiques** (outils / infos / contacts) constitue la 3e occurrence la plus citée parmi les besoins.

ET PARMI CELLES ET CEUX QUI N'ONT JAMAIS FAIT D'ACTIONS CULTURELLES, QU'EN EST-IL ? [23]

FIGURE 3 :
Part des personnes interessées par la réalisation d'un projet d'action culturelle sans en avoir jamais réalisé



L'enquête montre **un potentiel de personnes prête à s'investir**. Parmi les 21 % des personnes ayant participé à l'enquête sans jamais avoir réalisé d'action culturelle, **plus d'1 sur 2 est intéressée pour s'engager dans un projet d'actions culturelles quand 35 % expriment leur indécision.**

[23] Cette question s'adresse aux 26 personnes qui ont renseigné ne jamais avoir fait d'actions culturelles sur les 124 ayant répondu à l'enquête.



© Clémence Catherine

Conclusion

Cette enquête flash permet de fournir une photographie, un instantané à partir de constats de terrain traduit en un questionnement : **comment mieux accompagner et former les artistes pour assurer les activités d'actions culturelles dans de bonnes conditions ?** Face à cette question très large, notre Groupe de Travail a choisi d'orienter cette enquête à travers 3 axes : **les motivations des artistes, l'attractivité des projets d'actions culturelles au regard leurs expériences, les besoins et les leviers identifiés par les artistes.**

Dans un premier temps et si l'on s'attarde sur **les motivations**, il ressort que les personnes qui portent les projets d'actions culturelles sont animées **par la recherche du lien social**, par la recherche de relations et de liens entre individus. Par ailleurs, ces actions culturelles sont vertueuses à bien des égards car si **elles permettent l'accès à la création, à la sensibilisation, au regard critique** auprès des publics, elles **contribuent au processus de création des artistes, ce qui constitue un second motif de motivation**.

Toutefois, malgré ces arguments, il se dégage que **les projets d'actions culturelles représentent une faible part de l'activité des répondant·es tant en temps de travail qu'en termes de revenus**. Ce paradoxe questionne **l'enjeu d'attractivité** où il apparaît que **des cadres administratifs contraignants** comme la difficile compatibilité entre régimes sociaux (là où l'auto-entreprenariat apparaît comme plus flexible) pèse sur le choix d'implication. **Il en est de même sur la charge de travail effectuée par rapport au niveau de rétribution.**

Par ailleurs, un **enjeu de qualité de vie au travail** ressort également. **Certaines expériences vécues comme difficiles** (manque de coopération entre structures porteuses, sentiment de laisser pour compte face à des publics, matériels ou espaces inadaptés) n'encouragent pas **à réitérer des ateliers ou des interventions**.

Enfin, **la discontinuité des projets** favorisée par la logique d'appels à projet (et déjà présente dans le statut d'intermittence) **peut amener à décourager les personnes**. Il en est de même dans l'effort de construction et de préparation des ateliers qui peuvent rester à l'état de prototype, sur une durée limitée et peut questionner sa reproductivité.

Face à ces constats, plusieurs **manques ont été identifiés et différents leviers proposés (dont certains sont résumés dans la partie "Préconisations" de ce document).**

- Premièrement à **l'endroit politique** pour garantir et assurer à la fois le financement, les missions et les engagements tenus (notamment à l'endroit de l'EAC - parcours d'éducation artistique et culturelle en 2015, charte pour l'éducation artistique et culturelle de 2017).
- Deuxièmement, **à l'endroit de la formation** pour faire émerger une véritable dynamique et répondre aux difficultés de connaissance, de préparation et de l'accompagnement au projet (TSF, recensements des formations certifiantes, qualifiantes, mobilisations des OPCO (AFDAS, Uniformation…), et autres opérateurs de la formation). L'hybridité des formats et les enjeux de la formation des formateurs et formatrices est au centre des réflexions. Les collectivités, l'inspection académique et sa Délégation Académique à l'Éducation Artistique et à l'Action Culturelle sont à ce titre des rouages importants à associer dans le champ de l'EAC.
- Troisièmement, à **l'endroit de la structuration, de la mise en réseau et de la valorisation**, pour répondre aux besoins et l'égalité d'accès à l'information, à la ressource et à un réseau de structures porteuses de projets d'actions culturelles (notamment sur les cadres juridiques, sur la qualité de vie au travail, sur les risques psychosociaux…).

Il appartient désormais au Groupe de Travail et à NORMA de poursuivre ce chantier dont les résultats de cette enquête flash constituent un regard pouvant éclairer et ajuster la mise en œuvre de projets. Au regard des conclusions de l'enquête, des préconisations peuvent être émises à titre consultatif.



©Big Band Café
Gable et l'Ecole SimoneVeil

Éléments de reflexion et préconisations

Le 22 septembre 2026, le Groupe de Travail porteur de cette thématique s'est réuni pour élaborer des préconisations à formuler pour donner suite à cette étude et fixer de nouveaux caps au chantier. Cette séquence de travail a permis d'une part, de croiser les enseignements de l'enquête et, d'autre part, de les confronter aux remontées et expertises de terrain. 7 axes ont été travaillés. À l'issue de ce temps, il a été décidé de s'arrêter sur **3 axes prioritaires** (encadrés en orange). Le Groupe de Travail se garde la possibilité d'engager les 4 autres axes au fur et à mesure de l'avancée du chantier.

Axe 1
INSTAURER UNE MISE EN RÉSEAU ENTRE OPÉRATEURS ET OPÉRATRICES DES ACTIONS CULTURELLES EN NORMANDIE

- En créant un réseau d'opérateurs et d'opératrices structurant·es des actions culturelles en Normandie fondé sur des valeurs communes et un périmètre d'action défini. NORMA peut en être facilitatrice (chantier, liste de diffusion, espaces de dialogue et de ressources…).

- En imaginant une charte « actions culturelles » qui garantisse un encadrement structuré (accueil, accompagnement, coordination, administration, évaluation) et sécurisant (conditions d'accueil adaptées, démarche de QVCT - Qualité de vie et des Conditions de Travail…) pour toutes les parties prenantes (artistes, structures porteuses, structures d'accueil et publics).

- En compilant, recensant et en créant des outils participatifs et partagés (ressources documentaires comprenant des documents cadres, un annuaire, des méthodes et des retours d'expériences).

- En initiant des temps de rencontres sur les enjeux des actions culturelles (rencontres entre artistes musicien·nes intervenant·es, opérateurs de l'action culturelle… ou journée type « la journée des actions culturelles en Normandie »).

Axe 2

DÉVELOPPER UN PARCOURS DE FORMATION MUTUALISÉ À DESTINATION DES PERSONNES DÉSIREUSES DE S'ENGAGER DANS DES PROJETS D'ACTIONS CULTURELLES

- En initiant une cartographie des compétences spécifiques en territoires : qui fait quoi, comment et où ?

- En recensant les formations existantes en région pour communiquer, orienter et accompagner, en s'appuyant sur les démarches existantes hors région.

- En identifiant les opportunités de financements à la formation (AFDAS, Appui-conseil, AUDIENS, CNFPT…).

- En rapprochant les acteur·ices en structures confronté·es à des problématiques similaires dans une logique de TSF (Transfert de Savoir-Faire).

- En recensant les artistes fortement impliqué·es dans la transmission afin de leur proposer de former d'autres artistes dans une logique de TSF (Transfert de Savoir-Faire).

Axe 3

RENFORCER LE DIALOGUE AVEC LES PARTENAIRES PUBLICS EN CHARGE DE L'EAC ET DES ACTIONS CULTURELLES

- En rassemblant l'ensemble des parties prenantes en région (partenaires de la culture, de l'éducation, de la santé, de la justice…) pour se concerter, dialoguer et construire des orientations qui favorisent des actions innovantes.

- En s'appuyant sur NORMA en tant que chambre d'écho entre les différents partenaires (des communes aux services déconcentrés de l'Etat en passant par les départements et la Région ; inspection académique ; structures adhérentes) selon les différents périmètres de compétences et des missions.

- En imaginant de nouveaux projets d'actions culturelles (intégration des projets d'actions culturelles liées aux classes CHAM par exemple, aux dispositifs d'accompagnement de lieux labelisés…).

- En garantissant l'ouverture à toutes les formes d'expressions artistiques et culturelles, afin que chaque personne puisse construire son projet en respect des droits culturels de chacune et chacun.

Axe 4
VALORISER ET PROMOUVOIR LES PROJETS D'ACTIONS CULTURELLES DANS LES COMMUNICATIONS

- En assurant une présence active sur les réseaux sociaux (Instagram, linkedin…) et par des formats éditoriaux innovants.
- En créant un corpus de ressources publiques et accessibles mêlant cadre général et documentation spécifique.
- En recensant les projets d'actions culturelles déjà réalisés sur les territoires permettant la mise en relation entre structures porteuses ou entre artistes et structures porteuses.
- En communiquant sur les valeurs des actions culturelles (droits culturels, accès à la culture pour toutes et tous…).

Axe 5
DIVERSIFIER LES PROFILS ET LA DIVERSITÉ DES GENRES

- En intégrant les projets d'actions culturelles dans les programmes d'accompagnement des musicien·nes en SMAC, écoles de musique, lieux de pratiques…
- En instaurant des critères de diversité, en encourageant les femmes et personnes en minorité de genre à s'investir dans ces projets (dispositifs So·Her, ECHOES…).
- En apportant un point de vigilance sur la qualité de vie au travail et aux enjeux de santé mentale.
- En proposant des actions culturelles dont les contenus sont en lien avec la diversité, le matrimoine, les transitions...

Axe 6
ENVISAGER LA TRANSVERSALITÉ ENTRE LES PRATIQUES CULTURELLES ET DÉCLOISONNER

- En sollicitant les autres réseaux/ groupements culturels (livre, cinéma, théâtre…) dans le cadre de projets transverses (mêlant danse et musique par ex.).
- En opérant des rapprochements avec les opérateurs des filières connexes (santé, vie citoyenne, sport…) sur tous les territoires.

Axe 7
EXPÉRIMENTER DE NOUVEAUX MÉDIUMS D'ACTIONS CULTURELLES

- En observant les pratiques et les attentes de tous les types de publics (sociales et sociétales).
- En engageant des projets qui interrogent les enjeux actuels (numériques, transitions…).


©La Fabrik à Sons

Remerciements

NORMA remercie l'ensemble de ses partenaires et ses membres institutionnels : la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) – Normandie et la Région Normandie. NORMA remercie l'ensemble des acteur·ices des presque 120 structures adhérentes qui par leur engagement, leurs projets et leurs actions représentent et contribuent au développement de la filière musiques actuelles dans notre région.

Un remerciement chaleureux est adressé aux artistes qui se sont mobilisé·es pour répondre à cette étude, aux partenaires et aux structures qui ont relayé l'enquête ainsi qu'aux membres du groupe de travail Groupe de Travail « Pédagogie, Transmission et pratiques artistiques ». Enfin, NORMA remercie ses homologues avec lesquels elle travaille en étroite collaboration et tout particulièrement Nathanaëlle LESCHEVIN, directrice-adjointe de l'ARA à Roubaix qui a apporté son éclairage sur une démarche similaire conduite dans les Hauts-de-France, contribuant ainsi à enrichir la réflexion sur l'étude menée en Normandie.

Bibliographie

ACTIONS CULTURELLES ET MUSIQUES ACTUELLES
Principaux résultats d'une enquête nationale.
En partenariat avec le Collectif RPM, la FERAROCK, la FFMJC, la FRACA-MA, le R.A.O.U.L. et le RIF (2014) p. 54.

ACTES – RAFFUT – FEDELIMA
Table ronde « Musiques actuelles et action culturelle : comment accompagner les musicien·nes à prendre part aux projets » (2024) p.40

ARA (L')
Explorer les possibles. Musicien·nes & Action culturelle (2024)

ARTCENA
Le statut juridique de l'intervenant

CNAR Culture
L'emploi d'intermittents dans les compagnies sous statut associatif (2009) p.8, p.9

LEGIFRANCE
ARRÊTÉ du 5 mai 2017 fixant le cahier missions et des charges relatif au label « Scène de Musiques Actuelles-SMAC »

DECRET n° 2017- 432 du 28 mars 2017

Arrêté du 1er juillet 2015 relatif au parcours d'éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique et culturelle (EAC)

NORMA - Normandie Musiques Actuelles
Baromètre des structures adhérentes – Données 2023 (2025) p.27

Concertations territoriales musiques actuelles Normandie - Un futur de notre filière à imaginer ensemble - SYNTHÈSE & PRÉCONISATIONS - 2026 p.18

Enquête Le jazz en Normandie - Données 2022 – NORMA – 2023 p.22

SMA – SYNDICAT DES MUSIQUES ACTUELLES.
Projet "Pacte Emma" et conditions de travail (2023)
Attractivité et qualité de vie au travail

Artistes et actions culturelles
Enquête flash - novembre 2023

En ligne sur www.norma-asso.fr

Normandie Musiques Actuelles - NORMA
CITIS - Le Pentacle, bât. B
5 avenue de Tsukuba
14200 HÉROUVILLE SAINT-CLAIR
Tél. 02 31 27 88 10
contact@norma-asso.fr / www.norma-asso.fr

Association loi 1901
Code APE 90.02 Z
SIRET 921 361 523 00019
NDA 28 14 038 48 14

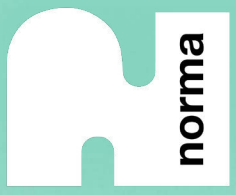
Directeur de publication
Lucas Blaya

Collecte, analyse & rédaction
Nicolas Delahaye - Chargé de l'observation

Contributeurs et contributrices
le Groupe de Travail « Pédagogie, Transmission et pratiques artistiques » et l'équipe salariée de NORMA

© [2026] NORMA - Normandie Musiques Actuelles

Parution
Novembre 2026



normandie
musiques
actuelles